



Sommaire

La chronique du maire	3
Informations municipales	9
La Corporation de développement	11
La bibliothèque	13
La page communautaire	14
La rubrique informative	19
Le calendrier des activités	26
Pour nous rejoindre	28

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Ce bulletin d'informations est publié six fois l'an par la Ville de Macamic.

Mise en pages : Ginette Labbé

Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 10 no 6
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

Rapport 2005

Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,

L'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes exige du maire qu'il fasse chaque année un rapport sur les finances de sa municipalité; cet exercice doit couvrir l'année en cours, celle qui l'a précédée et celle qui lui succédera.

Conformément à cette exigence, c'est avec plaisir que, à titre de maire de la ville de Macamic, je vais vous décrire le tableau qu'une analyse approfondie de la situation me permet de livrer.

Les sujets qui seront traités dans mon rapport sont les suivants :

1. L'analyse du bilan de l'année financière 2004;
2. La situation financière de la présente année au 30 septembre 2005;
3. Le dernier programme triennal d'immobilisations;
4. Les orientations de la municipalité pour l'année 2006;
5. La liste des contrats de plus de 25 000 \$;
6. Traitement des élus pour l'année 2005.

1. L'analyse du bilan 2004

<u>REVENUS</u>	<u>Budget initial</u>	<u>2004 réalisé</u>
Taxes	1 205 547 \$	1 212 327 \$
Paiements tenant lieu de taxes	203 050	264 005
Autres recettes de sources locales	124 243	210 584
Transferts	610 186	584 452
Totaux :	2 143 026 \$	2 271 368 \$

<u>DÉPENSES</u>	<u>Budget initial</u>	<u>2004 réalisé</u>
Administration générale	452 780 \$	433 827 \$
Sécurité publique	204 475	202 817
Transport	359 034	383 917
Hygiène du milieu	332 783	380 614
Santé et bien-être	16 513	16 513
Aménagement, urbanisme et développement	75 999	128 928
Loisirs et culture	305 733	367 345
Frais de financement	128 359	131 543
Remboursement de la dette à long terme	129 497	129 422
Transfert à l'état des activités d'investissement	18 700	22 145
Affectation	119 153	118 613
Totaux :	2 143 026 \$	2 315 684 \$

L'analyse des chiffres ci-dessus nous démontre que les revenus ont été supérieurs aux prévisions initiales de 128 342 \$, que les dépenses ont également été supérieures de 172 658 \$ à nos prévisions, laissant donc un excédent des dépenses sur les revenus de 44 316 \$ en 2004, montant payé en 2005.

Comme par le passé, nous pouvons vous assurer que la gestion de nos finances publiques a toujours été effectuée avec rigueur et efficacité, et ce, pour le mieux-être de notre communauté.

Le conseil municipal et les employés font toujours tout en leur pouvoir pour poursuivre l'amélioration des services municipaux et améliorer la qualité de vie des résidents de la municipalité.

2. La situation financière au 30 septembre 2005

Concernant les finances municipales au 30 septembre 2005, les revenus que nous avons encaissés après 9 mois d'opération sont de l'ordre de 2 248 755 \$ sur un montant prévu pour 12 mois de 2 237 229 \$ et les dépenses réalisées représentent la somme de 1 824 841 \$ sur des dépenses prévues pour l'année à 2 237 229 \$.

Nos investissements sans emprunt dans les infrastructures municipales et pour l'achat d'équipement au cours de l'année 2005 ont représenté une somme de 245 680,98 \$.

Nos contributions financières pour 2005

⇒	Corporation de développement (souper gastronomique)	250 \$
⇒	Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest	13 310
⇒	Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	1 000
⇒	Cité étudiante Polyno (Gala Méritas)	100
⇒	Carrefour Jeunesse-Emploi	280
⇒	Club Lions de Macamic :	
-	Brigadière scolaire	1 000

-	Journée sécurité à vélo	175
-	Show and Shine (collaboration aux activités culturelles)	5 000
⇒	Fabrique Saint-Jean (bulletin paroissial)	40
⇒	Chorale Les Gais Lurons	50
⇒	Club de l'Âge d'Or (location de la voûte)	2 400
⇒	Jeux d'été	500
⇒	Comité des Loisirs, secteur Colombourg (Bye Bye)	500
⇒	Jasmin Mercier (portes ouvertes journée agriculture)	100

3. Le dernier programme triennal d'immobilisations

Le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2005, 2006 et 2007 comporte trois projets, à savoir :

- un projet pour une somme de 10 000 \$ pour la réfection de la signalisation routière;
- une planification de 30 000 \$ pour la construction de bordures de rues qui a été reportée de façon indéterminée;
- le projet de rénovation de l'usine de filtration au montant de 600 000 \$ dont 66 % serait subventionné par les travaux d'infrastructures Canada-Québec ou par le FIMR.

4. Les orientations de la municipalité pour 2006

Nous souhaitons poursuivre le développement harmonieux de l'ensemble de notre territoire en privilégiant divers travaux d'entretien et d'amélioration sur notre réseau routier ainsi que pour nos divers équipements et infrastructures, dont l'usine de filtration. Nous analyserons l'alternative concernant la pose de traitement de surface dans les rangs où cela sera possible et requis par les citoyens en fonction de leur capacité à payer et nous procéderons au développement du projet Fortin Les Berges.

5. **La liste des contrats de plus de 25 000 \$**

La Loi sur les cités et villes nous demande de faire l'énumération des contrats de plus de 25 000 \$ qu'a autorisés le conseil municipal au cours de l'année; en voici la liste :

Hydro-Québec	73 295 \$	Électricité
MRC d'Abitibi-Ouest	111 880	Quote-part
Ministre des Finances	131 622	Sûreté du Québec
Régie intermunicipale des incendies de Roussillon	50 439	Quote-part
Régie intermunicipale de gestion des déchets	77 713	Quote-part
Produits chimiques CCC ltée	35 758	Produits chimiques
AON Parizeau inc.	36 468	Assurances
Les Entreprises Bourget	136 315	Traitement de surface
Produits pétroliers Harricana	26 982	Essence-diésel
Fortin, Nelson	35 117	Achat de terrains

Traitement des élus pour 2005

La rémunération versée au maire est de 3 244,08 \$ et l'allocation de dépenses est de 1624,08 \$; les conseillers et les conseillères reçoivent un salaire de 1081,32 \$ et une allocation de dépenses de 540,60 \$.


Le conseil municipal reçoit une rémunération conforme à la Loi des cités et villes et bien que tous les membres qui participent activement à divers organismes et comités au nom de la Ville pourraient recevoir des sommes supplémentaires pour ce travail, ils y ont travaillé de façon bénévole en s'y impliquant activement.

Conclusion

Nous avons, au sein de notre équipe municipale, des gens compétents et dévoués qui nous permettent de réaliser des améliorations notables et nous désirons les en remercier sincèrement.

Un sincère remerciement aux membres du conseil municipal qui nous ont quittés cette année et bienvenue à un nouveau conseiller au district no 5, monsieur Marc Frappier.

Un grand merci, également, à tous les élus, les bénévoles et les membres des Comités et des Commissions pour leur implication, leur dévouement et l'excellent travail qu'ils ont effectué, encore cette année, pour le mieux-être de la collectivité.


Daniel Rancourt
Maire



Informations municipales



Installation des numéros civiques Service 9-1-1

Nous désirons informer les propriétaires d'immeubles sur notre territoire qu'il est possible que le numéro civique de votre propriété ne soit pas encore installé en bordure du chemin.

L'installation de ces panneaux est effectuée bénévolement par les pompiers volontaires de Macamic et l'arrivée du froid et de la neige pourrait reporter, au printemps 2006, la mise en place de ceux qui ne sont pas installés.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Déneigement

À mesure que l'hiver avance, les bancs de neige deviennent de plus en plus hauts et la neige s'accumule dans les entrées et les stationnements. Pousser la neige sur la chaussée ou sur le trottoir peut sembler une solution pour certains

propriétaires ou pour les entrepreneurs qu'ils mandatent pour débayer leurs terrains; ce geste, qui peut paraître anodin, représente un danger certain pour les piétons ou les automobilistes qui doivent contourner ces amas de neige; les enfants sont particulièrement vulnérables lorsqu'ils doivent emprunter une partie de la rue afin d'éviter de tels obstacles.



À Macamic, comme partout au Québec, il est interdit à toute personne de jeter, de déposer, de lancer ou de permettre que de la neige, de la glace ou un objet quelconque soient jetés, déposés ou lancés sur un chemin public.

Toute personne contrevenant à cet article est passible d'une amende.

Information : Richard Michaud
782-4604 poste 224

N.B. C'est la Sûreté du Québec qui voit à l'application de ce règlement.

Règlement concernant les animaux

Nous recevons beaucoup de plaintes concernant les chiens errants. Nous désirons vous rappeler que la municipalité a un règlement qui stipule ce qui suit :

Article 7.1 Chiens en liberté



Il est défendu de laisser un chien en liberté hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien.

Hors de ces limites, le gardien du chien doit le maintenir en laisse ou autrement en assumer le contrôle et le surveiller en tout temps. Un chien non tenu en laisse est présumé ne pas être sous le contrôle de son gardien.

Article 13.1 Dispositions pénales : policiers

Tout policier de la Sûreté du Québec ou employé du service des travaux publics de la Ville de Macamic sont autorisés à délivrer un constat

d'infraction pour toute contravention au présent règlement.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité pour les personnes désireuses de le consulter et prochainement, il sera disponible sur le site Web de la municipalité.

Vœux des Fêtes

À l'aube de la période des Fêtes, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux de Noël et une année 2006 remplie de santé, de bonheur et de prospérité.



Le maire,
Daniel Rancourt

La Corporation de développement

Souper gastronomique

La 14^e édition du souper gastronomique de Macamic s'est déroulée sans encombre; 175 invités ont pu goûter aux divines préparations du chef Stéphane Brouillard et côtoyer aussi Bacchus toute une soirée...!



Le gagnant des deux couverts, d'une valeur de 230 \$, fut monsieur Adrien Labbé et avec le grand cœur qu'on lui connaît, il a fait deux heureux.

Grand Héron

Le site est fermé officiellement pour l'hiver; cependant ceux qui voudraient y pratiquer la raquette ou le ski (piste non damée) peuvent le faire, mais à leurs risques; portez une attention spéciale aux roches qui deviennent très glissantes à cette période de l'année.

Mise au point concernant le projet de la gare

« Sous toutes réserves »

Suite à une entrevue télévisée avec monsieur Marc Lemay, député fédéral de Témiscamingue, diffusée sur les ondes de TVC9 à l'émission « On s'en parle »

du mercredi 23 novembre, la Corporation de développement de Macamic et le Comité de Valorisation des biens culturels de Macamic tiennent à faire une rectification au sujet d'un aspect de l'entrevue qui était menée par le journaliste local, Gabriel Lacasse.

Monsieur Lemay a affirmé (avec l'aide de quelques sous-entendus du journaliste) que si le dossier était au point mort, ce n'était pas à cause du programme de Patrimoine Canada, mais bien de l'inertie du Comité de Valorisation des biens culturels de Macamic, à qui on avait demandé des documents et que l'organisme tardait à fournir... et également que la Ville ne prenait pas position dans ce projet touristique!



Les responsables du dossier ont rencontré monsieur Lemay depuis et ont démontré et convenu avec lui que la balle était bel et bien dans le camp du programme Espaces culturels de Patrimoine Canada relativement à la présence d'une « zone grise » d'une annexe de l'entente de contribution à laquelle les fonctionnaires fédéraux s'accrochaient. Suite à notre rencontre,

monsieur Lemay a contacté lesdits fonctionnaires afin de clarifier la situation; le dossier peut maintenant continuer d'avancer.

Pour ceux qui sont intéressés, monsieur Lemay fera le point sur la situation au cours du mois de décembre 2005, avec le même journaliste, à la même émission. Le Comité de la Gare a suffisamment d'embûches avec ce dossier sans qu'en plus certaines personnes ayant un privilège de communication viennent jeter inutilement de l'huile sur le feu.

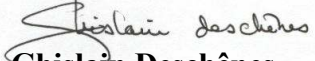
Nous espérons que vous comprenez que le Comité de Valorisation fait tout en son pouvoir depuis 18 ans afin de doter Macamic d'une infrastructure touristique majeure et importante pour la région et tout ceci en allant chercher le maximum de \$ dans les programmes provinciaux et fédéraux... certains programmes étant plus complexes que d'autres!

Recevez nos salutations, nos meilleurs vœux de Noël et une belle année 2006 remplie de paix et de sérénité.

Le président du Comité de Valorisation,


Yvon Gagné

L'agent de développement,


Ghislain Deschênes

www.villemacamic.qc.ca

Après de nombreuses pérégrinations et beaucoup d'heures d'efforts, la Ville de Macamic aura ENFIN son site Web. Le lancement officiel aura lieu le vendredi 16 décembre 2005, à 16 heures. Au tout début, le site se veut modeste, mais contiendra quand même nombre de renseignements utiles dans plusieurs domaines.

Au fur et à mesure de l'utilisation, nous pourrons ajouter, retrancher, bref réajuster afin de permettre de faire de cet outil un élément de diffusion d'information très performant et convivial.

Ceux qui ne seront pas inscrits ou mal cités, dont les coordonnées seront erronées ou autres pourront nous rejoindre à : info@villemacamic.qc.ca.

Soyez cléments, il faut apprendre à marcher avant de pouvoir courir...! Mais nous vous promettons de faire l'impossible afin que vous soyez fiers de VOTRE site Web.

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- Briser le silence
Michel Vastel
- Le guide alimentaire
Dr Phil McGraw
- N'oublie pas l'éternité
Jacques Salomé
- Bonheur déguisé
Georgia Backoven
- La moisson d'or
André Mathieu
- Histoire de l'éducation au Québec
Jean-Pierre Charland
- Cœur de Gaël (4 tomes)
Sonia Marmen
- Le collier volé
Carol Higgins-Clark
- Rançon
Danielle Steel
(Don Club Lions)



- Feu - tome 2
Francine Ouellette
- Les dames de Beauchêne - tome 3
Mylène Gilbert-Dumas
- Gilles Kègle, l'infirmier de la rue
Anne-Marie Mottet
- Horoscope 2006
Anne-Marie Chalifoux
- L'année Chapleau
Serge Chapleau
- Les sœurs Deblois - tome 4
Louise Tremblay-d'Essiambre
- La poussière du temps - tome 2
Michel David
- Vous revoir
Marc Levy
- Detox, plan de revitalisation

La bibliothèque municipale de Macamic sera fermée les 21 et 28 décembre ainsi que le 4 janvier 2006.

La page communautaire



Brigade des pompiers volontaires de Macamic

Dans le dernier article, nous avons pu voir les classes de feu, les agents extincteurs et les cotes de grosseur. Comment utiliserons-nous ces extincteurs portatifs selon leur agent extincteur?

Pour éteindre un feu, il faut lui retirer un des trois éléments suivants, soit chaleur, oxygène ou combustible.



Pour retirer l'élément chaleur, nous utiliserons de l'eau. Pour l'utilisation d'un extincteur à eau, placez votre pouce au bout de la lance afin de produire un jet évasé qui couvrira une plus grande superficie.

Pour retirer l'élément oxygène, nous utiliserons le gaz carbonique, les poudres de bicarbonate ou de phosphate et le halon. Pour l'utilisation du gaz carbonique, ne tenez jamais le bout du cornet ou ne mettez jamais votre main devant le cornet car la température que dégage le gaz carbonique pourrait vous

causer des engelures. Pour les poudres de bicarbonate et de phosphate, nous

irons par recouvrement, ce qui aura pour effet de retirer l'oxygène. Le halon a la faculté d'assimiler l'oxygène. Lors de son utilisation, le halon se décompose et dégage des substances toxiques. Il ne faut pas l'utiliser dans des espaces clos non ventilés en présence d'êtres humains.

Lors de l'utilisation de ces agents extincteurs, toujours se placer à une distance de quatre pieds (1,20 mètre), propulsez le jet à la base des flammes dans un mouvement d'oscillation, sauf pour le halon qui peut être propulsé n'importe où à proximité du feu.

Pour ce qui est de retirer l'élément combustible, vous ne pourrez le faire avec aucun extincteur.

En cette période de l'année, l'équipe de la brigade des pompiers vous souhaite de Joyeuses Fêtes et vous dit qu'il vaut mieux 100 heures de prévention qu'une heure d'intervention.

Bertrand Bellerive, pompier 19

Cercle des Fermières de Macamic

Le Cercle des Fermières de Macamic, qui compte 53 membres, fêtera ses 85 ans de fondation en janvier 2006. La mission des Cercles des Fermières consiste en la transmission du patrimoine culturel et artisanal et à améliorer la condition de vie des femmes et de la famille.



Notre cercle est le plus ancien en Abitibi, il fut fondé six ans seulement après le premier au Québec. Pour souligner cet événement, le congrès régional (fédération 23) aura lieu au Chalet Multi-services, le mardi 9 mai 2006.

Dans notre local situé dans l'édifice de l'Âge d'Or, nous avons huit métiers à tisser qui sont occupés presque à temps plein. Nos réunions ont lieu le 3^e mercredi de chaque mois, à 19 heures 30.

Merci à vous qui êtes venus encourager les exposants lors de la foire artisanale régionale. Les deux prix ont été remportés par Louise Hélie et Jacqueline Coulombe.

Les ateliers du mercredi après-midi sont recommencés; bienvenue aux personnes

qui sont intéressées, que ce soit pour faire du tricot, de la broderie, du tissage ou simplement pour jaser.

Encore cette année, nous participons à la campagne O.L.O. (œufs, lait, oranges) en collaboration avec le CLSC; cette campagne a lieu dans toute la province, les membres donnent des conserves et des pâtisseries qui sont ensuite vendues; tous les profits vont directement à la campagne de financement et ce qui est donné ici reste en Abitibi-Ouest.

Notre souper partage aura lieu le mercredi 14 décembre à la salle de l'Âge d'Or, notre échange de cadeaux sera une surprise qu'on aura confectionnée, ce sera amusant et différent; en même temps, on fera notre exposition locale, si quelqu'un a besoin de catalogues, nous en avons à vendre.

Huguette Bastien-Warnet
Présidente

Cercle des Fermières de Colombourg

Les Fermières de Colombourg vous souhaitent un Joyeux Noël et une bonne et heureuse année. Que la paix puisse régner sur vous tous.

Bibliothèque (secteur Colombourg)

La bibliothèque de Colombourg sera fermée du 22 décembre au 3 janvier 2006. Les gagnants des sacs lors de la semaine des bibliothèques sont Noëlla Royer, Jeannine Dumont, Sylvie Labbé et Suzanne Villeneuve. Merci à tous ceux et celles qui ont participé.

Joyeux temps des Fêtes

Le personnel de la bibliothèque**Bye Bye 2005**

Il y aura un Bye Bye le 31 décembre 2005 à la salle communautaire de Colombourg. Toute la population de Macamic et des environs est la bienvenue. Les portes ouvriront à 21 heures. Un punch sera servi à l'entrée, il y aura de la musique avec Benoit et Joane Poliquin pour vous faire danser et des prix de présence seront offerts.

Venez finir l'année en beauté avec le Bye Bye 2005 et accueillir l'année 2006 avec nous.

Toute l'équipe du Comité des Loisirs de Colombourg vous souhaite de passer de Joyeuses Fêtes.

Club de l'Âge d'Or de Macamic

Il reste deux journées ou soirées pour louer notre salle durant le temps des Fêtes, soit le 27 et le 30 décembre; si vous êtes intéressés, téléphonez au 782-2313 et demandez Liliane.

Les activités du Club reprendront le 9 janvier 2006. Si vous désirez votre carte de membre, vous pouvez vous la procurer en téléphonant au 782-2313 ou au 333-6514.

Liliane Morin-Martel
Secrétaire

Mouvement des Femmes chrétiennes**Témoignages des membres**

Depuis plusieurs années, je suis membre du Mouvement des Femmes chrétiennes. J'y ai trouvé un trésor; le programme d'action basé sur les valeurs humaines et évangéliques, approfondi lors de nos réunions mensuelles, m'a été d'une aide précieuse dans ma vie personnelle, familiale et sociale.

Merci au Mouvement des Femmes chrétiennes de Macamic.

Hélène Lépine

Pour rendre témoignage de ce que le Mouvement des Femmes chrétiennes a apporté dans ma vie, il faut que je fasse un retour à l'an 1966 où je suis devenue membre des Dames de Sainte-Anne.

En 1969, je fus nommée présidente à l'époque du changement d'orientation d'une association religieuse transformée en mouvement d'action catholique.

Durant 10 ans, à l'aide d'un programme d'action toujours bien adapté à la devise de servir la famille, le milieu social et la communauté, j'ai bénéficié de diverses formations que j'ai assimilées en les partageant dans mon milieu.

Maintenant, je suis toujours membre et il me fait plaisir d'apporter encore ma collaboration au mouvement lorsqu'on me le demande, dans la partie de formation chrétienne.

Quand on a reçu beaucoup, on se doit de partager. Le jour où il a fallu que je passe le flambeau à une autre compagne, l'Esprit m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle ailleurs!

Anne-Marie D'Anjou-Morissette

Je suis membre du Mouvement des Femmes chrétiennes depuis 50 ans.

Ça m'a donné de la confiance en moi et dans les autres, le goût d'apprendre, puisque j'ai eu la possibilité de suivre plusieurs sessions de formation et l'occasion de travailler en équipe à réaliser de petits projets mettant en valeur les talents de chacune.

Son côté évangélique m'aide à vivre les événements de la vie avec joie en famille, dans le bénévolat et à vivre courageusement les épreuves de la vie.

Plus je connais ce mouvement, plus je l'aime et je désire très fort partager nos réunions avec de nouvelles compagnes.

Jeannine Bédard

Depuis que je le connais, le mouvement m'a beaucoup aidée dans mon estime de soi, être acceptée telle que je suis et me faire confiance dans mes initiatives.

Depuis l'épreuve que j'ai traversée, les compagnes qui assistent aux réunions m'aident beaucoup dans mon cheminement d'acceptation et de deuil. Les rencontres sont chaleureuses et accueillantes, nous prenons la vie positivement.

Denise Champagne

Le mouvement m'a beaucoup apporté; d'abord, j'ai fait connaissance avec des femmes de ma paroisse et nous avons développé une certaine amitié. On m'a confié des petites tâches qui me valorisaient. J'en suis venue à aimer beaucoup le mouvement, j'ai appris aussi par nos programmes d'actions qui sont faits pour nous améliorer dans nos façons de faire et d'agir.

Notre devise est de servir la famille, le milieu social et la communauté de foi.

La famille, c'est ce qui est le plus important puisque c'est par elle que tout commence. Le milieu social est une source de communication pour le mieux-être de chacun de nous. La communauté de foi, c'est la connaissance de Dieu, de ses bienfaits, des talents qu'il nous a donnés et que nous pouvons partager dans l'entraide et l'amitié.

Claudette Baribeau

Sommes-nous doués pour le bonheur?

L'adage dit : « Si venger est humain, pardonner est divin ». Le pardon est une grâce qui nous vient de Dieu; pensons à l'histoire de Zachée qui, ayant rencontré Jésus, pardonne à ses ennemis. Il se retrouve et exprime son bonheur à

travers les chemins de beauté ouverts par son pardon.

Souvent, nous avons envie de crier notre révolte et de rendre bêtise pour bêtise. Il faut se donner du temps... pour pardonner.

Le calme revenu, nous pouvons amorcer l'étape du pardon, il sera plus facile de trouver la paix et le bonheur.

Marie-Paule Alain-Bruneau

Rubrique informative

Téléthon de la Ressource 5 février 2006

Je remercie les personnes qui m'ont déjà donné leurs sous noirs pour le téléthon de la Ressource; il y a encore du temps pour le faire. L'an dernier, Macamic a donné la somme de 3 715,94 \$ et cette année, j'aimerais que nous puissions dépasser ce montant; des sous noirs, c'est peu pour nous, mais ça peut faire toute une différence pour une communauté.

Il y aura un quillethon la semaine précédant le téléthon; même si vous n'avez jamais pratiqué ce sport, venez vous amuser, il y aura des prix à gagner.

Je serai à la salle de quilles pour vous accueillir.

Information : Marcelline Marcoux

Jardin communautaire

Je crois qu'on peut remercier le ciel pour ce bel été pour les récoltes abondantes de légumes variés; malgré le vandalisme au jardin communautaire, ce fut un succès.

Les jardiniers et jardinières ont partagé des expériences, des services et beaucoup d'amitié.



Merci aux dirigeants de notre ville qui nous donnent accès à ce lieu, à l'eau qui a été indispensable et à l'éclairage de nuit.

Jeannine Bédard

Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon

Veuillez prendre note que le calendrier pour la collecte des ordures pour l'année 2006 est disponible au bureau municipal, pour les personnes qui désirent se le procurer.



Petit rappel concernant la récupération, le couvercle du bac doit demeurer fermé en tout temps et être déneigé afin de préserver les matériaux lors de la collecte.

Merci de votre collaboration.

Information : Joëlle Rancourt
782-4604 poste 223

Rappel à tous les paroissiens de Macamic

Il y aura une augmentation du coût du chauffage de l'église de Macamic dû à l'annulation par Hydro-Québec du taux préférentiel dont jouissaient les églises auparavant.



Nous prévoyons donc une énorme facture durant les mois d'hiver, ce qui veut dire un important surplus à prévoir dans notre budget; présentement, nous ne couvrons pas nos frais ordinaires avec la capitation et les quêtes; la capitation, c'est la dîme comme nous l'appelions autrefois, c'est notre part pour conserver les services en pastorale. Il faut se rappeler, et le rappeler autour de nous, que nous aurons tous besoin un jour ou l'autre d'un prêtre ou de l'église pour différents services. Nous vous demandons un effort supplémentaire, c'est-à-dire de parler aux gens autour de vous afin que chacun comprenne qu'il a sa part à faire si on veut maintenir notre église ouverte.

Merci de faire cet effort, le Seigneur vous le rendra.

Monsieur le curé et les marguilliers de la Fabrique Saint-Jean de Macamic

Corps de Cadets 2788

Filles ou garçons de 12 à 18 ans, vous avez le goût de vivre des aventures en forêt, de faire de la musique, du sport, de participer à des camps d'été et d'apprendre de nouvelles choses, le corps de Cadets 2788 Abitibi-Ouest vous offre cette opportunité. Les inscriptions se font toute l'année à 18 heures 30 à la Polyno (porte 29, côté piscine). Il n'y a aucuns frais d'adhésion. Vous pouvez consulter notre site Web : www.cadets.net/est/2788armee.

Pour information, composez le 333-3763 et laissez votre message.

Point de service du CLDAO

- ✓ Vous avez des idées de projets de développement;
- ✓ Vous aimeriez vous lancer en affaires;
- ✓ Vous avez besoin d'aide technique ou de conseils;

Le Centre local de développement de l'Abitibi-Ouest offre gratuitement ses services, tant aux individus, aux organismes qu'aux entreprises, directement dans votre localité.

Magali Cloutier, agente en développement rural, vous invite à venir la rencontrer au bureau municipal le 3^e mardi du mois, c'est-à-dire le 17 janvier, le 14 février et le 14 mars, de 13 heures 30 à 16 heures ou à communiquer avec elle au 333-2214.

Comité de prévention du suicide

Le comité de prévention du suicide de La Sarre met en garde la population, les entreprises et les organismes concernant la sollicitation des entreprises de l'extérieur de la région qui profitent d'organismes communautaires et de causes sociales pour ramasser des dons, au nom du comité de prévention du suicide.

Les méthodes utilisées par les vendeurs de cette entreprise ont pu laisser croire que le CPS de La Sarre recevait quelque avantage de cette campagne.

Le CPS de La Sarre tient à préciser qu'il n'est pas en campagne d'information ni de financement et qu'il ne retire aucun argent de cette campagne.

Nous encourageons les gens du milieu à soutenir les organismes locaux.

Source : **Jocelyne Gagnon**
Coordonnatrice

La Sûreté du Québec vous informe

L'igloo mobile est interdit au Québec.

L'igloo mobile est un véhicule complètement enneigé qui circule sur les routes.

La conduite en hiver comporte déjà assez de risques de collisions et de pannes, soyez assurés de partir avec un véhicule en état de rouler dans les conditions hivernales.

Même si ce n'est que pour parcourir une courte distance, un pare-brise partiellement nettoyé ne suffit pas. Il faut prendre soin de dégager TOUTES les surfaces vitrées, le toit, le capot et les phares du véhicule. Votre visibilité ainsi que celle de ceux qui vous suivent seront ainsi améliorées.

Une fois engagés sur la chaussée, vous devez vous méfier des conditions routières souvent trompeuses et incertaines. La chaussée glacée ou enneigée n'offre presque pas de résistance au freinage ou au dérapage. Donc, adaptez votre vitesse et la distance à laquelle vous suivez un autre véhicule, à l'état des routes.

De plus, n'immobilisez pas votre véhicule en bordure des routes

principales de manière à rendre une signalisation inefficace, à gêner la circulation, l'exécution de travaux, l'entretien du chemin ou encore, à entraver l'accès à une propriété.

Lors d'une tempête, ne prenez votre véhicule que si cela est vraiment nécessaire. Gardez toujours votre réservoir à essence rempli au moins à moitié et ayez à l'intérieur de votre voiture une petite trousse de secours comprenant les articles indispensables pour vous sortir d'une impasse, vous réchauffer et être visibles.

L'amende pour les vitres enneigées ou gelées est de 100 \$ plus les frais.

La course aux cadeaux

À l'approche des Fêtes, une activité fébrile s'installe au cœur de la population; cette activité se nomme la course aux cadeaux. Évidemment, les voleurs, spécialistes du vol dans les véhicules, se mettent aussi de la partie. D'année en année, à cause de la négligence de certaines personnes, ils font toujours une récolte extraordinaire.

Voici une histoire vécue, peut-être allez-vous vous reconnaître.

Comme plusieurs, cet homme occupé avait attendu à la dernière minute pour effectuer ses achats de Noël. Il reporta donc au 24 décembre sa tournée des grands magasins. À la première heure, il se rendit au centre commercial. Après avoir stationné sa voiture, il entreprit sa course contre la montre. Ses achats terminés, il les déposa sur la banquette arrière de sa voiture et fit une dernière vérification : cadeaux pour sa femme, ses enfants, sa mère, son père, etc., tout y était...

Épuisé, il décida d'aller prendre un rafraîchissement avant de regagner son domicile. De retour à sa voiture, il constata que la glace de la portière arrière avait été fracassée. On avait dérobé la totalité de ses achats. Il se rendit aussitôt au poste de police du secteur afin de rapporter le crime.

À son retour à la maison, tous les membres de sa famille apprirent la triste nouvelle. Tous furent très déçus, mais aucun ne le fut autant que lui.

Le policier qui a fait le rapport lui fit les observations suivantes :



- ❖ Le temps des Fêtes est la période de l'année la plus propice aux vols dans les véhicules. Il faut en tout temps verrouiller les portières.
- ❖ On peut se procurer des boutons de verrouillage incrochetable.
- ❖ Il faut toujours s'assurer que les vitres de la voiture sont entièrement fermées.
- ❖ Il faut stationner sa voiture dans un endroit bien éclairé.
- ❖ Il ne faut jamais laisser d'objets de valeur à la vue, il est plus prudent de les placer dans le coffre à gants ou dans le coffre arrière.

Le vol dans les véhicules entraîne une hausse des primes d'assurance et cause des dommages matériels, sans compter les ennuis reliés au vol des objets.

En adoptant des habitudes préventives, on s'évite des surprises désagréables.

Joyeuses Fêtes

Projet Vision-Travail

Projet pour travailleurs de 50 ans et plus

Vous êtes à la recherche d'un emploi suite à un licenciement, à une fermeture d'entreprise dans les secteurs de la forêt, des mines ou de la transformation du bois, ce projet s'adresse à vous.

Pour information et inscription, contacter Lucie Boulet à Vision-Travail, les jeudis et vendredis, au 333-6306 ou au 333-9704.

Décorations de Noël

Si vous vous apprêtez à poser vos décorations de Noël, assurez-vous que les quelques règles élémentaires de sécurité soient respectées. Dans les édifices publics, c'est-à-dire les lieux de rassemblement, les hôtels, les écoles, les salles de réception et les établissements hospitaliers et d'assistance, il est interdit d'installer des décorations constituées d'arbres résineux (sapin, pin, épinette) ou de branches de ces arbres. L'utilisation de banderoles faites de matériaux qui peuvent s'enflammer, tels les papiers crépés ou les papiers cellophanes, est également défendue, à moins que leur degré de résistance à la

flamme soit suffisant pour être sécuritaire. Pour obtenir plus d'information, il faut s'adresser à la direction régionale de la Régie du bâtiment; il est aussi possible de s'y procurer le dépliant intitulé Des fêtes en toute sécurité.

Le Centre de formation en transport de Macamic est sur sa lancée!

Monsieur Daniel Rancourt, préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest, reçoit des remerciements du ministère des Transports et de la Commission scolaire du Lac-Abitibi (CSLA). L'implication de monsieur Rancourt et de la MRC d'Abitibi-Ouest, dans l'implantation et le développement des activités du Centre de formation en transport de Macamic (CFTM), a été soulignée par la remise d'une photographie relatant la signature d'un protocole dans ce dossier.

En septembre 2002, à l'initiative de la MRC d'Abitibi-Ouest, un protocole de partenariat se concluait entre la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la CSLA. Ce protocole a permis l'établissement d'une entente entre les parties afin que le Centre de formation en transport de Macamic devienne le fournisseur exclusif de la FQM en matière de formation en voirie

locale auprès des municipalités du Québec. Le CFTM est mis en œuvre par le Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi.

Le CFTM en est à sa troisième année de fonctionnement. Pour l'année 2004-2005, quelque 250 personnes à travers le Québec ont bénéficié des services offerts via ce partenariat. La clientèle visée comprend principalement les directeurs responsables des travaux publics, les contremaîtres et les inspecteurs de voirie.

Les cours offerts concernaient les sujets suivants tels que le drainage du réseau routier, la préparation de devis, l'entretien régulier de la chaussée, le traitement de surface et l'inspection des ponts. La collaboration entre la FQM et la CSLA a permis à une douzaine de villes, dont Baie-Comeau, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Saint-Faustin-Lac-Carré, Sainte-Marie-de-Beauce, Sainte-Foy et autres de bénéficier de ce service.

Source : **Patrice Vachon**
Agent de liaison

Soirées-bénéfice

Des soirées de danse en ligne sont organisées par Raymond Doyon afin de recueillir des fonds destinés au Relais pour la vie.

Ces soirées se tiendront à 20 heures, le 13 janvier, le 10 février et le 10 mars, à la salle du Club de l'Âge d'Or de Macamic qui, pour l'occasion, prête gracieusement la salle.



Le coût d'entrée est de 5 \$.

Recherchons

Maison en campagne sur une terre de 100 acres, terre conventionnelle de 259 mètres de largeur par 1,6 kilomètre de longueur.

Autant que possible, maison de type cottage semblable aux chalets de la Baie Québec.

Minimum 3 chambres ou possibilité de 3 chambres.

Terre avec portion de la terre en bois pour activités familiales et bois de poêle.

Nous pourrions accepter une terre seulement, sans maison.

Si vous pensez avoir ce que l'on recherche, veuillez contacter monsieur Ghislain Deschênes, agent de développement au 782-4604 poste 225.



Le calendrier des activités

Décembre	31	Bye Bye 2005 à la salle communautaire de Colombourg
Janvier	9	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30
	23	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30 (à confirmer)
	28	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic
	27-28-29	Tournoi Novice
Février	10-11-12	Tournoi Bantam La Sarre
	13	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30

Danse en ligne le 1^{er} samedi de chaque mois, à 20 heures, au Centre Joachim-Tremblay de Macamic, avec Louise et Jean-Guy Dupuis.

La Fabrique de Macamic vous invite à son **BINGO** au sous-sol de l'église tous les dimanches à 18 heures 45; 2 600 \$ en prix remis chaque semaine. À 20 heures 30, bingo en réseau. Entrée au choix : 18 faces pour 18 \$ ou 12 faces pour 15 \$. Bienvenue à tous!

Bingo tous les mardis à 18 heures 45

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 400 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

Participez au bingo en réseau au Québec : gros lot variant entre 15 000 \$ et 25 000 \$; celui-ci a été gagné à plusieurs reprises dans notre salle.

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Le mercredi de 12 heures à 15 heures
et de 19 heures à 20 heures 30;
un dimanche aux deux semaines de
10 heures 15 à 11 heures.

Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures
et de 19 heures à 21 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 9 février 2006; **la date limite pour apporter vos textes est le 6 janvier**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 782-4283.

Pour nous rejoindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le numéro de téléphone est **(819) 782-4604**

		Poste
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Secrétaire-trésorière adjointe	223
Madame Nicole Bouffard	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Madame Lucette Bastien	Coord. aux associations sportives et de loisirs	230
Monsieur Ghislain Deschênes	Agent de développement de la Corporation	225
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay	231
Bureau de l'animation en loisirs		233
Monsieur Renald Mélançon	Usine de filtration	240 ou 241
Monsieur Richard Michaud	Contremaître	224 ou 239
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire de direction	221
Gare		244
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs	Horaire des activités	2
Service d'urgence 24 heures	(pour bris d'aqueduc ou d'égout)	5
Madame Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation	787-6340
Urgence (police, service d'incendie, ambulance)		9-1-1

Télécopieur Ville de Macamic : **(819) 782-4283**
Télécopieur Centre Joachim-Tremblay : **(819) 782-4464**
Adresse électronique : **villemacamic@cablevision.qc.ca**